

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 20 décembre 2018**

**DCM N° 18-12-20-10**

**Objet : Acceptation des participations financières de partenaires privés dans le cadre des Trophées du Sport 2018.**

**Rapporteur: Mme RIBLET**

Le mardi 11 décembre dernier, la Ville de Metz a organisé la 5ème édition des Trophées du Sport qui s'est déroulée au Centre des Congrès – Robert SCHUMAN. La Ville a, à cette occasion, récompensé les sportifs messins s'étant illustrés dans leur discipline au cours de la saison 2017/2018 par un titre de champion de France et au-delà. Au cours de cette soirée, ont également été mises à l'honneur des personnalités qui se sont engagées en faveur du sport sur cette même saison.

Afin de donner plus d'ampleur à cet événement, la ville a souhaité associer les acteurs du monde économique. Des partenaires privés ont ainsi accepté de participer financièrement ou au travers de divers engagements qui sont valorisés (mise à disposition d'animateurs, de stationnement gratuits, de lots, de boissons, d'actions de promotion ou de médiatisation de l'événement ...)

Il convient de noter que certains partenaires sont depuis plusieurs années partie prenante de cette manifestation. Cette année, le Crédit Agricole et LIDL ont souhaité s'associer à la Cérémonie des Trophées du Sport. L'édition 2018 a ainsi été organisée en partenariat avec France Bleu, le Républicain Lorrain et Vià Mirabelle, le Crédit Agricole, LIDL et Urbis Park.

En plus de la mise à disposition de maillots dédiés par l'Equipe de France, championne du Monde de football, la contribution financière que le Crédit Agricole a proposé de verser à la ville pour abonder l'organisation des Trophées du Sport s'élève à 1500 €. LIDL pour sa part apporte également 1500 €.

A la demande des partenaires et afin de se mettre en conformité avec la réglementation fiscale, il est nécessaire de formaliser le partenariat par le biais d'une convention de mécénat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les participations financières représentant un montant de 3 000 €, soit 1 500 € de la part du Crédit Agricole et 1 500 € de LIDL auxquelles s'ajoutent les prestations en nature fournies par l'ensemble des partenaires.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le code général des Collectivités Territoriales, pris notamment dans ses articles L1611-4 et L2541-12,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

- **D'ACCEPTER** les participations financières proposées dans le cadre de la manifestation intitulée "Trophées du sport 2018" :
  - Le Crédit Agricole 1500 €
  - LIDL 1500 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat ou de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature ou pour des dons, ainsi que leurs avenants éventuels.
- **D'INSCRIRE** les sommes en recette et en dépense au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25 Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**